



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

13

Conseillers absents :

6

Dont 4 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-deux**, le 30 du mois de septembre,

S'est réuni à 20 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLÉN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLÉN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie –

Absents excusés avec pouvoir :

BARRAUD Nathalie adjoint – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN – HUBER Emmanuelle cm – donne pouvoir à Marie-Christine LOCATELLI – GSTALDER Emilie cm – donne pouvoir à Patrick GAIDELLA – HILDENBRAND Bastien cm – donne pouvoir à Jean SAUZE

Absents excusés sans pouvoir :

FRITHMANN Jean-Charles cm -
MULLER Gaëtan cm.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2022-23 : Admissions en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 1er juillet 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°2016 T-25 de l'exercice 2016, (objet : vente de bois : montant : 216.92 euros)
- n°2008 T- 365 de l'exercice 2008, (objet : bail à ferme : montant 117.81 euros)
- n°2009 T-418 de l'exercice 2009, (objet : bail à ferme : montant 374.04 euros)
- n°2006 T-234 de l'exercice 2006, (objet : bail à ferme : montant 346.98 euros).

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 055.75 euros ;

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLÉN